

M. Charles-Antoine-Godefroi de Tonnancour. (1) Mais voici ces lumières signatures : « Fr. Chrysologue Rabaron, Commissaire Provincial des Récollets, (2) fr. Emmanuel Crespel, ex-Commissaire des Récollets. » Ces deux signatures en disent très long dans leur brièveté ; du coup elles nous révèlent deux points importants de la biographie du P. Crespel. Notre Récollet signe : ex-commissaire. Il avait donc exercé cette charge depuis son retour, or, pour l'ordinaire, les fonctions du Commissaire Provincial des Récollets duraient trois ans ; il s'ensuit donc que le P. Crespel était revenu au Canada au moins dès le printemps de 1750, et très probablement avec le titre de Commissaire, dont il remplit les fonctions dès son arrivée ; son prédécesseur était le P. Valérien Gaufin, dont nous avons trouvé des traces dans le registre paroissial des Forges Saint-Maurice, près des Trois-Rivières, en janvier et février 1749 et une dernière fois le 27 janvier 1750, et cette fois encore il se déclare « Commissaire Provincial des Récollets. » (3) Le P. Crespel lui succéda comme tel et remplit cette charge jusque dans l'été de 1753, ce qui donne trois ans. La signature que nous avons relevé plus haut avec celle du P. Crespel nous fait connaître son successeur, le P. Chrysologue Rabaron, qui fut commissaire jusqu'en 1755 (4). Nous n'avons rien de nouveau sur le successeur du P. Chrysologue, que M. Bois dit avoir été le P. Maurice Imbault. (5) Celui-ci était certainement à Québec en 1755 et 1756 ; il remplissait l'office de Chapelain à l'Hôpital Général ; il y fut remplacé en 1756 par le P. Augustin De Louches.

Nous avons dit que la signature du P. Crespel, du 1^{er} décembre 1753, révélait deux points importants de sa biographie. Nous avons signalé le premier ; le deuxième est celui-ci : Nous avons déjà écrit (6) que notre Récollet fut élu Commissaire Provincial à la fin de 1757 ou dans les premiers jours de 1758. Nous supposons et nous laissons supposer que c'était pour la première fois ; ce n'est plus exact,

(1) Archiv. de l'archev. de Québec.

(2) Pour être très exact nous devons faire remarquer que cette signature est en latin ; celle du P. Crespel est en français.

(3) Archives de l'évêché des Trois-Rivières.

(4) Voir ce que nous en avons dit dans notre article de novembre.

(5) Et non pas Embault comme nous le fait écrire dans le no. de nov. une erreur typographique.

(6) Article de novembre.

il faut dire
par ses sup
et cela n'e
Récollet u
à l'avantag
Pontbriani
extraordin

Nous av
le P. Cres
des nouvea
que nous a
collet, la d
et les requ
clésiastique
pour faire l
catholique
nous n'aj
survivre m
sostome D
attrait vers
admis par
de dix ans
lets, non se
à émettre
cette terre
ces nouvell
que les au

Il faut b
un coup d
ce ne pour
les Récolle
gner. Il est
collets que
prit le gouv
les ordres o
les ignorer

(1) Archiv